

du Canada. Ainsi par exemple le Canada a donné activement son appui aux opérations de paix des Nations Unies, en y contribuant tangiblement en hommes, en argent et en matériel. Au reste, comme je l'ai souligné dans mon discours à l'Assemblée générale le 19 septembre 1963, nous devrions tous collaborer afin de renforcer et d'améliorer les méthodes de sauvegarde de la paix des Nations Unies et de les établir sur une base financière solide, afin que l'Organisation soit toujours en mesure de remplir sa première obligation: maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous aimerions aussi que le Conseil de sécurité joue effectivement son rôle d'organisme des Nations Unies chargé de la responsabilité première dans ce domaine. J'espère que nos représentants respectifs à New York travailleront plus efficacement ensemble à la réalisation de ces objectifs.

Comme je l'ai fait observer à votre ambassadeur à Ottawa lorsqu'il m'a communiqué votre message, plusieurs des engagements généraux envisagés dans votre lettre en ce qui concerne la renonciation à la force semblent déjà énoncés expressément dans la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aussi l'important principe de légitime défense par des moyens nationaux et collectifs. Je me réjouis de voir le Gouvernement soviétique réaffirmer son adhésion aux importantes obligations internationales qu'ont acceptées les membres des Nations Unies et j'estime que le présent échange de lettres pourra lui-même servir à renforcer cet attachement aux méthodes pacifiques dans les affaires internationales. A mes yeux, la volonté des gouvernements de ces Etats de respecter l'esprit et la lettre de leurs obligations et d'y conformer leur politique importe encore plus que le texte qui les exprime.